

01.09.2026

ÉCHANGE DE GROUPE EN FORMATION INITIALE

INFORMATIONS FINANCIÈRES – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – DREIC

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR DES MOBILITÉS EN PRÉSENTIEL*	TARIFS – en € –
1. Frais de mission de l'équipe pédagogique pour la préparation de l'échange - 2 personnes sur 2 ou 3 jours, par personne et par jour - Frais de transport, par personne	60,00 SNCF 2ème classe
2. Préparation linguistique (30 HSE accordées par le rectorat)	-
3. En cas de réalisation de cours de langue en tandem pendant la première semaine de l'échange (20 heures, utilisation fractionnée possible) - Prestation du professeur recruté par ProTandem - Frais de transport du professeur (remboursement aux frais réels dans la limite du tarif SNCF 2ème classe)	500,00** SNCF 2ème classe
4. Indemnités pour l'accompagnateur linguistique étranger à l'établissement, par jour	80,00**
5. Frais de voyage du groupe français - Élèves participants + 2 accompagnateurs - Frais de transport de l'accompagnateur linguistique, si nécessaire - Pour les DOM, sont pris en charge les billets d'avion en classe économique	SNCF 2ème classe SNCF 2ème classe
6. Frais d'hébergement et de repas des élèves ou apprentis, d'un formateur allemand, de l'accompagnateur linguistique + éventuellement cinq jours pour le professeur de cours tandem (voir point 3.) - par jour et par personne, en internat - par jour et par personne, si le lycée n'a pas d'internat (forfait) - par jour et par personne, sur justificatifs jusqu'à - par jour et par personne, en région Île-de-France, sur justificatifs jusqu'à	17,30 28,00 52,50 67,30
7. Animation culturelle pour les élèves ou apprentis, le formateur et l'accompagnateur linguistique du groupe allemand - par personne (forfait)	76,00
8. Transport local pour les élèves ou apprentis, le formateur et l'accompagnateur linguistique du groupe allemand - pour une durée de séjour de 2 semaines : par personne, sur justificatifs jusqu'à - pour une durée de séjour de 3 semaines et plus : par personne, sur justificatifs jusqu'à	60,00 90,00

*Ces financements ne peuvent être cumulés avec une subvention de l'Ofaj

** Montant net en €.

01.09.2026

ÉCHANGE DE GROUPE HYBRIDE

INFORMATIONS FINANCIÈRES – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – DREIC

Un échange de groupe hybride est constitué d'une première séquence d'échanges à distance suivie d'une séquence de mobilité. Un descriptif d'une page présentant le projet professionnel commun et préparant la mobilité doit être joint au dépôt du dossier.

Conditions d'éligibilité au financement, pour les échanges d'une ancienneté de plus de 3 ans		
Durée de la mobilité	2 semaines	3 semaines et plus
Durée de l'échange à distance	entre 10 et 20 heures	entre 5 et 10 heures (facultatif)

Conditions d'éligibilité au financement, pour les nouveaux échanges (3 premières années d'échanges)		
Durée de la mobilité	2 semaines	3 semaines
Durée de l'échange à distance	entre 5 et 20 heures (facultatif)	

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR LA SÉQUENCE D'ÉCHANGE À DISTANCE*	TARIFS – en € –
1. Réalisation d'un cours tandem en ligne, (utilisation fractionnée possible) Somme allouée au professeur tandem par heure d'intervention Pour chaque heure d'intervention, est prise en charge une heure de préparation.	2 x 35,00**
2. Assistance technique (forfait) Cette prestation fournie par le professeur tandem permet d'expliquer en amont aux enseignants comment utiliser les outils : plateforme Tele-Tandem®, Zoom, groupe WhatsApp, etc.	125,00
3. Accompagnement linguistique Heure d'accompagnement : Soutien linguistique aux élèves et aux apprentis + interprétation pour la préparation du projet professionnel commun	35,00**
4. Montant forfaitaire par élève français, attribué à l'établissement - par élève français, sur la durée de l'échange (forfait), sans justificatifs - par élève français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs après la fin du projet, jusqu'à	75,00 125,00
Après l'échange, un montant total sera calculé en fonction des coûts réels, sur la base des reçus présentés. Le type de coûts couverts sont les suivants : fournitures de services informatiques (prestataire externe), utilisation de logiciels, de matériels techniques et informatiques, de matériel pédagogique et de formation, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion, etc.	

*Ces financements ne peuvent être cumulés avec une subvention de l'Ofaj.

** Montant net en €.